

**Rectificatif à la décision 96/138/CECA des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 29 janvier 1996, relative à certaines mesures applicables à l'égard du Kazakhstan en ce qui concerne le commerce de certains produits sidérurgiques relevant du traité CECA**

*(«Journal officiel des Communautés européennes» n° L 32 du 10 février 1996.)*

Page 29, à l'annexe I:

— rubrique *SA 3. Autres produits plats:*

— le code NC 7208 53 90 est inséré après le code NC 7208 40 90,

— le code NC 7211 23 51 est inséré après le code NC 7211 23 10,

— rubrique *SB 3. Autres produits longs:*

le code NC 7214 99 50 est inséré après le code NC 7214 99 39.

---